

Metz, le 24 août 2020

Service Aménagement, Biodiversité, Eau
Unité Police de l'eau

La responsable de l'unité police de l'eau
à

Affaire suivie par : Pascal ANDRES

Tél : 03 87 28 33 42

E-mail : pascal.andres@moselle.gouv.fr

**GAEC de la Ferme Saint-Jean
Monsieur Maurice SCHARFF
Ferme Saint-Jean
57450 FARSCHVILLER**

OBJET : Dossier de déclaration concernant des travaux de drainage agricole sur la commune de TRAGNY.
Courrier de non-opposition à la réalisation de l'opération.

RÉF. : Dossier numéro CASCADE 57-2020-00302

P.J. : 1

Monsieur SCHARFF,

Après instruction de votre dossier de déclaration au titre du code de l'environnement (loi sur l'eau) relatif à l'opération suivante :

➤ **Travaux de drainage agricole sur la commune de TRAGNY**

pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 12 août 2020, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Dès lors, vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.

Copies du dossier de déclaration, du récépissé et de ce courrier, sont adressées dès à présent à la mairie de la commune de TRAGNY où cette opération doit être réalisée, pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Ces documents seront également mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de quatre mois, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Je vous prie d'agr er, Monsieur SCHARFF, l'expression de mes salutations distingu es.

La responsable de l'unit  police de l'eau,



C line DELLINGER

Copie pour information :
Chambre Agriculture Moselle
64, avenue Andr  Malraux – CS 80015
57045 METZ Cedex 1